

APPEL A CANDIDATURES
POSTES SPECIFIQUES
VACANTS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026

Transmettre sa candidature par courriel : pap-diper40@ac-bordeaux.fr
 et à l'IEN de circonscription de son affectation actuelle

entre le lundi 02 mars 2026 et le vendredi 6 mars 2026 (12h00), au plus tard

[Pour visualiser la fiche de poste : cliquer sur son numéro](#)

Poste	ETP	Etablissement	Commune	Circonscription	Fiche de poste
Enseignant chargé de l'accueil des enfants de moins de 3 ans	1	EMPU	Peyrehorade	Dax Sud Adour	<u>FP 01</u>
	0.50	EMPU Léon GISCHIA	Dax		
Allègement CP/CE1	0.50	EPPU Simone VEIL	Dax		<u>FP 02</u>

Les commissions de recrutement se dérouleront à compter du lundi 16 mars 2026

**ENSEIGNANT CHARGE DE
L'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS
DE 3 ANS**

Présentation du poste et implantation

Ce poste spécifique est implanté dans une école maternelle dont le contexte sociologique justifie de proposer une préscolarisation permettant de prévenir les déterminismes sociaux.

Missions principales

Le professeur des écoles chargé de ce dispositif devra mettre en œuvre, dans ses missions d'enseignement, un accueil et une scolarisation adaptés aux besoins spécifiques du public des enfants de moins de trois ans dans le respect des textes qui régissent le fonctionnement de l'école maternelle. Pour cela, il devra être en capacité de :

- Contribuer activement au développement des compétences langagières (oral, entrée dans l'écrit) en cycle 1.
- Développer un partenariat spécifique avec l'ATSEM affectée au dispositif de façon à créer les conditions d'accueil et d'apprentissage appropriées à de très jeunes enfants.
- Rendre compte de sa pratique, la partager, et assurer le suivi des enfants au moyen d'une concertation régulière avec les familles.
- Collaborer avec les collectivités territoriales et les autres services ayant en charge la petite enfance (PMI, référents accueil individuel, établissements collectifs d'accueil du jeune enfant...).
- Développer la parentalité en établissant des liens privilégiés et de proximité entre l'école et la famille fondés sur l'accueil, la bienveillance et une volonté de favoriser leur implication dans le parcours scolaire de leur enfant.
- Favoriser l'accueil des enfants allophones de familles nouvellement arrivées ou éloignées de la culture scolaire.

Connaissances et compétences attendues

- Compétences didactiques et pédagogiques spécifiques au cycle 1 (conception de l'enseignement, gestion de classe, pédagogie différenciée, analyse, organisation...). Une expérience d'enseignement en maternelle donnera une plus-value à la candidature.
- Connaissances spécifiques sur le développement et sur les différentes structures d'accueil du jeune enfant.
- Connaissances des besoins spécifiques des enfants de moins de trois ans.
- Connaissance des textes officiels et documents d'accompagnement relatifs au cycle 1.
- Capacités d'adaptation, d'écoute, de communication, d'animation et de coopération ;
- Capacités à travailler en équipe.
- Maîtrise des outils informatiques et de communication ; Capacités d'initiative et d'innovation.

Qualifications requises

/

Conditions particulières d'exercice

La scolarisation des élèves de moins de trois ans implique une collaboration étroite avec les familles ainsi qu'avec les différents partenaires de la petite enfance. Une attention particulière sera portée à la construction du lien avec les familles en appui sur des actions ciblant la coéducation et l'accompagnement à la parentalité.

L'enseignant en charge du dispositif sera en charge de la rédaction du projet d'accueil spécifique à chaque enfant tel que précisé dans le projet d'école.

Modalités de candidature

Le poste d'enseignant « chargé de l'accueil des enfants de moins de 3 ans » fait l'objet d'un recrutement sur poste spécifique.

Les candidats seront entendus par une commission. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

**ENSEIGNANT DEDIE A L'ALLEGEMENT
DES CLASSES CP-CE1**

Présentation du poste et implantation

L'enseignant dédié à l'allègement des classes de CP et de CE1, est affecté dans une école de Réseau d'éducation prioritaire, en quartier politique de la ville ou dans un secteur fragilisé et s'inscrit pleinement dans le projet pédagogique spécifique élaboré à cet effet par les équipes pédagogiques concernées, sous la responsabilité de l'IE. Il intègre donc, à part entière, l'équipe des maîtres.

Missions principales

L'enseignant supplémentaire a vocation à intégrer un dispositif permettant d'apporter une réponse globale à la difficulté scolaire. Ses interventions visent à favoriser la prise en compte de la diversité des élèves. Il favorisera la mise en œuvre, dans les classes, de situations pédagogiques diverses et adaptées, pour mieux répondre aux difficultés rencontrées par les élèves et les aider à construire leurs apprentissages fondamentaux.

L'action sera centrée sur l'acquisition de ces « fondamentaux » (maîtrise de la lecture, langage oral / écrit, mathématiques) et s'appuiera notamment sur les directives issues des guides des apprentissages au CP et au CE1.

Il participera à l'analyse des évaluations nationales pour renforcer l'articulation GS/CP et l'articulation CE1/CE2. Il veillera à faciliter l'accueil des élèves allophones et EFIV en partenariat avec les enseignants ressources.

Les modalités d'intervention, naturellement évolutives, seront ainsi définies dans le cadre d'une concertation avec les équipes pédagogiques, en fonction des besoins des élèves et d'une analyse des ressources existantes.

La prise en compte des résultats aux évaluations nationales favorisera la définition de ces modalités.

Les formes d'intervention s'avèrent de ce fait, diverses, qu'il s'agisse :

- de façon privilégiée, de la conduite d'une partie de la classe d'un collègue justifiant une répartition préalablement concertée des rôles de chacun.
- ou encore de la conduite de groupes de travail (qui peuvent être constitués à partir de l'ensemble des classes d'un même cycle).

Connaissances et compétences attendues

Expérience antérieure suffisante l'ayant amené à exercer en responsabilité dans les niveaux de classes concernés pour le poste souhaité ;

Capacités d'expertise pédagogique reconnues, notamment capacité à décrire et à exploiter l'expérience acquise dans la prise en compte de la diversité des élèves et connaissance des enjeux des évaluations nationales ;

Connaissance des diverses stratégies pédagogiques concourant à l'apprentissage des fondamentaux et des pratiques de différenciation pédagogique ;

Bon niveau de connaissance dans le champ de la didactique du français et des mathématiques (connaissance des guides des apprentissages au CP et au CE1) ;

Capacité à concevoir des dispositifs d'évaluation et à analyser les productions des élèves ;

Adaptabilité et attitudes favorisant la qualité et l'efficacité des relations professionnelles interpersonnelles ;

Capacité à travailler efficacement en équipe (sens de l'écoute, collaboration, analyse de pratiques) ;

Capacité à s'impliquer dans des actions de formation pour développer une réflexion innovante et mutualiser des pratiques efficaces (position de personne-ressource auprès des enseignants, du directeur, des équipes de circonscription).

Conditions particulières d'exercice

Poste spécifique proposé avec une quotité de service de 0.5, complété par des fractions de postes ou des décharges de direction, dans un ou deux établissements, en fonction des besoins. A l'issue de l'année scolaire, un rapport d'activité sera exigé.

Modalités de candidature

Le poste d'enseignant « dédié à l'allègement des classes de CP et de CE1 » fait l'objet d'un recrutement sur poste spécifique. Les candidats seront entendus par une commission. Pour tous renseignements complémentaires, prendre contact avec l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.